Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241107-D164_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 7 novembre 2024

L'an 2024 et le 7 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 octobre 2024.

Date de la convocation : 30 octobre 2024
Date d'affichage : 30 octobre 2024
Délibération N° 07-11-2024 / N°164
Etaient présents les membres en exercice : 78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Jean-Louis Lebas, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 11
Membres votants : 94

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Lionel Cayet, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Philippe Duez, Magalie Jonard, Frédéric Plaquet, Magali Urbanac, Eric Caron, Xavier Normand.

Absents suppléés : René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Louis Lambert suppléé par Pierre Bourdrez.

Absent excusé : Jean-Michel Schulz
Absents ayant donné procuration : Alexandre Hulot ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Julien Bellengier ayant

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20241107-D164_2024-DE

donné procuration à Harold Tétu, Geneviève Meurice ayant donné procuration Eric Poulain, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Romuald Delattre

Titre de la délibération : Remboursement des dépenses de réfection de la voirie d'accès au parking communautaire au SMAV.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le SMAV a acquis le terrain pour l'implantation de la déchèterie auprès de la communauté de communes pour un montant de 50 000 €.

Que pour permettre l'accès au terrain enclavé par la propriété communautaire, une servitude de passage a été instituée au profit du SMAV

Que dans le cadre de ce projet, ainsi que des travaux de réhabilitation de l'hôtel communautaire, il a été convenu que les frais de réfection de cette voirie d'accès seraient pris en charge pour moitié par chacune des parties.

Que la surface concernée par ces travaux s'élève à 810 m².

Étant donné que les travaux de la déchèterie ont pris plus de temps que ceux de l'hôtel communautaire, il a été proposé que le SMAV intègre la réfection de la voirie dans le marché des travaux de VRD de la déchèterie. Cela permettait de regrouper les travaux dans un même marché, facilitant ainsi leur gestion et leur coordination.
Le montant de ces travaux est de 40 432.92€ HT soit 48 519.50€ TTC.
A noter que les crédits budgétaires avaient été inscrits au budget à hauteur de 60 000€ (art 2112)

Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 octobre 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de rembourser les 50% au SMAV des frais engagés soit 20 216.46€ HT soit 24 259.75€ TTC
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération

Le Président

Michel Seroux

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 14/11/2024 et publication ou notification du 14/11/2024

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *